

Fellahs, mais volontiers, je prendrai le terme de comparaison choisi par l'honorable député lui-même, et je dirai, qu'en ce qui concerne les conditions d'existence les plus désirables sur notre libre continent d'Amérique, le Canada reste au premier rang par son énergie et sa stabilité. Je suis convaincu que ce n'est ni le désir ni la volonté de discrediter son pays qui induit l'honorable député à méconnaître la prospérité réelle du pays, qui est évidente aux yeux de presque tout le monde. L'honorable député désespère de son pays. Le seul espoir qui lui permette d'envisager l'avenir du Canada, le seul point qui le réjouisse, c'est de voir se multiplier toutes les ressources que le pays possède, qu'il compte pouvoir développer avec plus de succès, et la condition des classes ouvrières et agricoles s'améliorer, s'il y avait un changement dans le pays—car il ne demande rien autre chose qu'un changement—un changement d'administrateurs. L'honorable député n'a aucun espoir dans la condition du pays—et partant il refuse d'admettre qu'il jouit d'une certaine prospérité—sauf dans le cas unique où par une complication des affaires il pourrait y avoir un changement d'administrateurs ; et il laisse volontiers espérer aux ouvriers et aux cultivateurs, que pendant qu'ils sont présentement écrasés et surchargés de taxes, chacun d'eux pourra mettre la poule au pot, le dimanche, du moment que l'honorable député arrivera au pouvoir. Mais, M. l'Orateur, la condition dans laquelle l'honorable député suppose réellement que se trouve le pays ne saurait être exposée avec plus d'exagération que par le tableau qu'il a tracé des cultivateurs suant et peinant tout en exposant les trophées de leur industrie, et les trophées de leurs progrès à l'exposition des industries du monde entier—vivant dans de misérables cabanes, et la proie de gens qui les dépouillent de tout ce qu'ils gagnent—le prix de leurs travaux et de leurs sueurs.

Ici, je dois me séparer de l'honorable député, quoique je croie devoir épiloguer sur quelques autres observations qu'il a faites. Il a commencé par reprocher au gouvernement la saison désagréable de l'année à laquelle le parlement a été convoqué. J'admets que la saison est quelque peu intempesive, et les membres de ce côté-ci de la chambre, et spécialement les membres de l'administration seraient heureux de voir s'ouvrir la session, au mois de janvier, chaque année. Il y a eu des circonstances qui ont retardé l'ouverture du parlement, et je crois devoir protester contre le langage dont s'est servi l'honorable député en traitant cette question. L'honorable député a affirmé que la loi non écrite du parlement prescrivait que l'ouverture des chambres devrait avoir lieu pas plus tard qu'au mois de janvier. J'ai ici les dates de l'ouverture du parlement, durant les douze dernières sessions, y compris celle-ci, et je constate que l'ouverture de six de ces sessions a eu lieu plus tard qu'à celle-ci. On considère généralement que la période de la session à laquelle les intérêts du peuple sont le plus sérieusement affectés par la législation est la période à laquelle le budget est soumis à la chambre, et généralement parlant, lorsqu'on se plaint du retard de la session les plaintes sont basées sur l'inquiétude du public au sujet des changements possibles dans le tarif, qui devront être faits, mais, M. l'Orateur, si les circonstances ne changent pas, le ministre des Finances sera en position de déposer devant la chambre, mercredi de la semaine prochaine, le budget du prochain exer-

cice ; et, s'il lui est permis de faire cela, il aura entrepris cette partie des affaires publiques plus tôt qu'elle n'a été commencée pendant sept des douze sessions que j'ai mentionnées.

A six heures, l'Orateur lève la séance.

Séance du soir

Sir JOHN THOMPSON : Je demanderai encore l'attention de la Chambre, pendant quelques instants, M. l'Orateur, pour expliquer les circonstances, qui me paraissent avoir justifié le gouvernement d'avoir retardé jusqu'à aujourd'hui, l'ouverture de la session. Je rappellerai à la Chambre que, au cours de la discussion du budget, l'année dernière, il a été déclaré ouvertement, que, avant l'ouverture de la session actuelle, il y aurait une revision soignée de tout le tarif, et que cette revision ne devrait être faite, ou de fait, ne devrait être entreprise, que lorsque les ministres immédiatement en charge de cette branche de l'administration eussent eu l'occasion de consulter les représentants des diverses industries dans toute l'étendue du pays—tant agricoles que industrielles—de fait, des industries de tout genre. Conformément à cette promesse, il y eut des conférences auxquelles l'honorable chef de l'opposition a fait allusion cette après-midi. Ces conférences ont duré la plus grande partie de l'année dernière, et de fait, une partie de l'année actuelle ; et ce n'est que pas mal de temps après le commencement de cette année que les ministres ont pu s'occuper de l'examen de la discussion, et de la revision d'un tarif comprenant de neuf cent à mille articles, et d'en préparer la revision pour la soumettre à la Chambre. Je suis heureux de voir que l'honorable chef de l'opposition a eu le bon sens de lire à la chambre la déclaration que j'ai faite à ce sujet, dans un autre endroit, je crois que c'est au banquet du bureau de commerce, qui a eu lieu à Toronto, en 1892. Dans cette occasion, j'ai déclaré qu'il serait opportun de retarder la revision du tarif jusqu'à ce qu'on eut quelque indication de la politique qui serait adoptée par nos voisins, et si les honorables députés de la gauche applaudissent à la phrase qui nous fait tourner les regards vers Washington, et autres choses de ce genre, cela ne nous empêche pas d'adhérer au principe des affaires qui, à notre point de vue, comporte que nul gouvernement intelligent ne saurait entreprendre de reviser son propre tarif, au moment où le pays voisin s'occupe du même sujet, tant qu'il n'a pas eu l'occasion d'observer le progrès des opérations chez le gouvernement voisin, sachant que la revision du tarif en élaboration chez le voisin devra affecter toutes les opérations commerciales du Canada pour une durée de quelques années au moins. Faire se peut qu'avant que nous entanions la discussion de cette question dans la chambre, la mesure ne soit pas encore complétée dans l'autre pays ; mais, M. l'Orateur, nous aurons fait tout ce que nous pouvions faire ; nous avons retardé la convocation des Chambres, autant que possible—non pour trouver un exemple chez nos voisins—non pour y chercher un modèle pour le tarif que nous devons faire pour le Canada, mais pour avoir des informations sur une question d'affaires pure et simple qu'il incombe à la Chambre de traiter bientôt.

Je rappellerai en plus à la Chambre la déclaration que nous avons faite au cours de la session précédente, et que nous avons répétée en discu-